



Une monnaie exceptionnelle : le GROS DE MONTPELLIER

*Exposé fait devant la SSN en 2004
par Jo Ferrigno*



Les origines du comté de Montpellier ressemblent beaucoup à une légende. Au Xe siècle, il y avait deux villages séparés par un bois. L'un s'appelait Montpellier, et l'autre Montpellicret. Ils appartenaient à deux sœurs de saint Fulcran, évêque de Lodève, élu en 949, mort en 1006. S'étant vouées au célibat, elles firent don de leurs biens à l'évêque de Maguelonne, Ricuin, élu en 975, mort en 999. Celui-ci donna en fief à un gentilhomme du nom de Gui ou Guillaume le village de Montpellier, et garda celui de Montpellicret. La postérité de Gui se succéda à Montpellier jusqu'au commencement du XIIIe siècle. En 1204, Pierre, roi d'Aragon, que Guillaume VIII avait nommé un de ses exécuteurs testamentaires, convoita cette proie et s'en empara, au préjudice des héritiers du comte, en épousant Marie, fille du premier lit de Guillaume. Le comté resta quelques temps dans cette maison, et devint l'apanage des rois de Majorque, lorsque cette île fut donnée en partage à Jaime II. Son successeur Jaime III vendit au roi de France le comté de Montpellier qui ne fut réuni définitivement à la couronne que sous Charles VI.

Les comtes de Montpellier n'ont pas d'abord battu monnaie. Les espèces melgoriennes, sur lesquelles ils prélevaient des droits à chaque émission, étaient les seules à avoir cours dans leurs domaines. Ce ne fut qu'en 1273 que Jaime Ier, considérant que la monnaie melgorienne ne suffisait plus aux besoins du commerce et sur la requête des consuls de Montpellier, établit qu'il sera frappé, dans la ville ou dans les autres lieux du district de Montpellier et non ailleurs, une grosse monnaie d'argent fin, équivalant à douze deniers melgoriens et d'une obole à six deniers melgoriens (cette dernière n'a jamais été retrouvée) Il devait être frappé soixante deniers ou cent vingt oboles par chaque marc fin de Montpellier, avec la tolérance de trois à six grains sur les soixante ou cent vingt pièces. Jaime II ratifia cette ordonnance en 1277.

On a commencé à faire frapper quelques pièces de la nouvelle monnaie suite à deux chartes du 5 janvier et du 4 février 1273, la fabrication ne fut régulièrement établie qu'à la suite de l'ordonnance du 8 février. Par cet acte, Jaime 1er s'était réservé le droit d'établir son atelier monétaire en n'importe quel lieu de sa seigneurie, il choisit Castelnaud par lettres royales du 30 avril 1273.

(Saint-Louis en 1266, instituait, une grosse monnaie d'argent valant 12 deniers, pour assainir la circulation monétaire et favoriser les échanges commerciaux.)

On ne trouve aucune mention de la grosse monnaie de Montpellier à partir de 1277, ce qui fait supposer que sa fabrication eut une courte durée. Après l'acquisition de Montpellier par le roi de France, Philippe-le-Bel, la monnaie de Montpellier disparue pour laisser la place à la monnaie royale. La rareté assez grande des gros de Montpellier est une preuve de son éphémère durée.

Toutefois il ne faut pas oublier de tenir compte que toutes les monnaies dont le poids et l'aloï étaient exceptionnels, avaient beaucoup de chances de disparaître promptement, parce que l'on avait trop d'intérêt à les fondre.

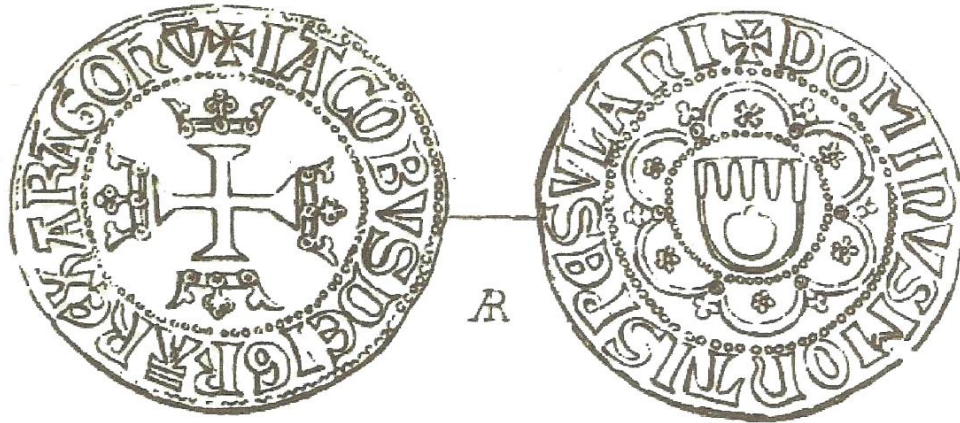
SEIGNEURS DE MONTPELLIER

GUI ou GUILLAUME Ier	975 - 1019
BERNARD-GUILLAUME ou GUILLAUME II	1019
GUILLAUME III ou IV...	...-1085
GUILLAUME IV ou V	1085 - 1121
GUILLAUME VI	1121 - 1149
GUILLAUME VII	1149 - 1172
GUILLAUME VIII	1172 - 1204
PIERRE, roi d'Aragon, et MARIE	1204 - 1215
JAIME Ier	1215 - 1276
JAIME II	1276 - 1311
SANCHE	1311 - 1324
JAIME III	1324 - 1349
CHARLES-LE-MAUVAIS	1371....

JAIME II. 1276-1311

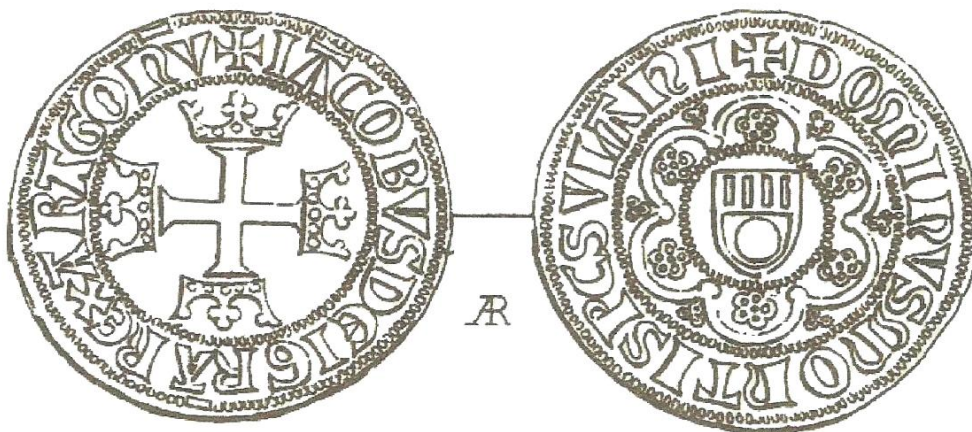
- I Avers : + IACOBVS DEI GRA REX ARAGONV
 Croix à branches égales, ayant une large couronne à chaque extrémité.
- Revers : + DOMINVS MONISPESVLANI
 Dans le champ, un écu ayant dans sa partie supérieure les armes d'Aragon, dans l'inférieure celles de Montpellier (un tourteau) le tout dans six arcs de cercle avec chacun une rosette dans les angles intérieurs, et dans les extérieurs un trèfle et un anneau en pied.

- 2 Variété : La forme des couronnes du droit diffère, et les rosaces du revers sont plus larges.
- 3 Avers : + IACOBVS : DEI GRASIA; REX ARAGONVM
Même type et revers.
- 4 Variété : avec REX°



A/ + IACOBVS DEI GRA REX ARAGONV

R/ + DOMINVS MONISPESVLANI



A/ + IACOBVS DEI GRA REX ARAGONV

R/ + DOMINVS MONTISPCSVLANI